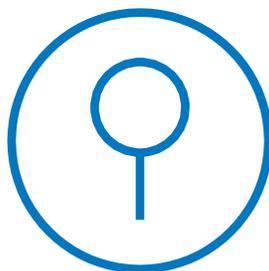


Bilan des activités 2020-2021



Programmation d'inspection professionnelle 2020-2021

Afin de contribuer à la mission de protection du public et conformément au Règlement le concernant, le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre suivant le programme annuel de vérification qu'il a déterminé et qui a été préalablement approuvé par le conseil d'administration.

RÉALISATIONS 2020-2021

Actions prévues au programme	Statut	Réalisations
700 inspections	Réalisé	Les circonstances liées à la crise du coronavirus ont eu un impact sur le nombre de rendez-vous au premier trimestre de l'exercice. La cible initiale de 1000 a été réajustée en avril 2020 dû à la COVID-19.
100 inspections à distance	Réalisé	Compte tenu du contexte sanitaire, près de 100% des inspections ont été réalisées par vidéoconférence. Cette tendance va se maintenir pour l'exercice à venir.
Continuer de discuter systématiquement de la question du harcèlement psychologique, tant au niveau de la prévention et de l'enquête que la mise en œuvre des recommandations.	Réalisé	Cette action systématique est toujours essentielle. Elle permet de constater que malgré les changements législatifs, les actions ne sont pas toujours en cours dans les organisations.
Discuter systématiquement de la question de la diversité et de l'inclusion.	En cours	Cela nous a permis de constater que les CRHA et CRIA ne sont pas tous à l'aise, ni outillés pour gérer ces enjeux. À la lumière de ces constats, nous devons développer de nouveaux outils d'inspection. La collaboration avec l'équipe du développement professionnel est amorcée.
Mettre en place un mode d'inspection basé sur la grille de risques.	Réalisé	L'ensemble des questionnaires a été remanié. Le travail d'informatisation est maintenant terminé.

RÉALISATIONS 2020-2021

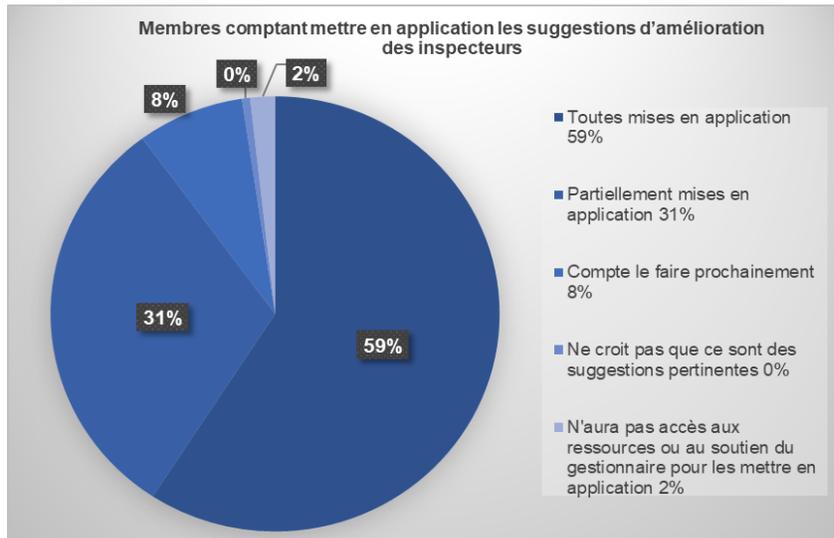
Actions prévues au programme	Statut	Réalisations
Discuter systématiquement de la question de la diversité et de l'inclusion.	Réalisé	Cela nous a permis de constater que les CRIA CRIA ne sont ni à l'aise, ni outillés pour gérer ces enjeux. Peu de recommandations émises, car l'équipe doit continuer de travailler sur son niveau de confort et à s'outiller.
Permettre aux membres inspectés de créer leur profil personnalisé en se basant sur le Guide des compétences.	Réalisé	Se fait à l'étape du remplissage des questionnaires. L'inspecteur peut utiliser les informations du profil pour guider la discussion lors de la rencontre d'inspection.
Inspection volontaire	Réalisé	Les membres peuvent effectuer une demande d'inspection volontaire. Cela a pour but de leur offrir la possibilité de procéder à une inspection à un moment qu'il juge opportun, ce qui lui permet de jouer un rôle proactif dans la validation de sa pratique.

RÉALISATIONS 2020-2021

De plus, nous avons :

- Tenu 11 rencontres du comité d'inspection professionnelle. Les membres du comité d'inspection professionnelle (CIP) approuvent en moyenne 60 rapports par rencontre ;
- Accueilli deux nouveaux membres au CIP, M. Ibrahim Diarra, CRHA et M. Jean-Pierre Gagnon, CRIA, et élu un nouveau président, M. Patrick Monette, CRHA.
- Consolider l'équipe d'inspection en améliorant la cohérence dans l'émission des constats de non-conformité et des recommandations et la qualité de rédaction des rapports.
- Visité 7 membres une deuxième fois pour effectuer un suivi précis parce qu'un manque important avait été observé lors de la première rencontre.
- Effectué une inspection particulière d'un professionnel qui n'avait pas été sélectionné aléatoirement ;
- Participé au groupe de travail en matière d'inspection professionnelle dirigé par l'Office des professions; les volets I et II ont été partagés avec les 46 ordres professionnels du Québec.

CE QU'EN DISENT LES MEMBRES INSPECTÉS



Suite à leur inspection, les membres sont invités à nous faire part de leur expérience et de leurs commentaires en répondant à un sondage en ligne.

Nous avons fait parvenir le sondage à 657 personnes, et 172 d'entre elles ont répondu (26 %).

La grande majorité des répondants sont en mesure de mettre en application les recommandations reçues, et ils ont surtout le soutien nécessaire pour le faire.

Les rencontres avec les inspecteurs sont toujours aussi efficaces pour permettre aux CRHA et CRIA d'en apprendre davantage à propos de leurs obligations professionnelles et aussi pour leur permettre de développer leurs compétences professionnelles.

